



MAÎTRE D'OUVRAGE																																													
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT CORRÈZE																																													
9 av Alsace Lorraine - CS 75 564 - 19015 TULLE CEDEX - Tel: 05 55 29 55 29 -																																													
<b>CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS à MANSAC</b>																																													
COUT DE L'OPERATION = 475 168 €																																													
DEPARTEMENT	20 000 €																																												
ETAT	5 000 €																																												
C. AGGLO DE BRIVE	14 500 €																																												
EMPRUNTS	404 668 €																																												
FONDS PROPRES	31 000 €																																												
<table border="0"> <tr> <td>Centre Archès</td> <td>05 55 36 77 05</td> <td>19000-TULLE</td> </tr> <tr> <td>OPH CORRÈZE</td> <td>05 55 29 55 27</td> <td>19000-TULLE</td> </tr> <tr> <td>SICMA</td> <td>05 55 55 27 26</td> <td>19100-BRIVE</td> </tr> <tr> <td>BET LAJ</td> <td>05 55 36 00 91</td> <td>19000-TULLE</td> </tr> <tr> <td>SOCOTEC</td> <td>05 55 17 50 00</td> <td>19100-BRIVE</td> </tr> <tr> <td>SOCOTEC</td> <td>05 55 17 50 00</td> <td>19100-BRIVE</td> </tr> </table>		Centre Archès	05 55 36 77 05	19000-TULLE	OPH CORRÈZE	05 55 29 55 27	19000-TULLE	SICMA	05 55 55 27 26	19100-BRIVE	BET LAJ	05 55 36 00 91	19000-TULLE	SOCOTEC	05 55 17 50 00	19100-BRIVE	SOCOTEC	05 55 17 50 00	19100-BRIVE																										
Centre Archès	05 55 36 77 05	19000-TULLE																																											
OPH CORRÈZE	05 55 29 55 27	19000-TULLE																																											
SICMA	05 55 55 27 26	19100-BRIVE																																											
BET LAJ	05 55 36 00 91	19000-TULLE																																											
SOCOTEC	05 55 17 50 00	19100-BRIVE																																											
SOCOTEC	05 55 17 50 00	19100-BRIVE																																											
Permis de Construire n°PC 819 124 11 02612 à la mairie de MANSAC																																													
<table border="0"> <tr> <th colspan="2">COUPE DE VUE</th> <th colspan="2">PROFONDEUR</th> </tr> <tr> <td>BOULEVARD BOIS</td> <td>PASCAREL</td> <td>19100-SAINTE-ROBERT</td> <td></td> </tr> <tr> <td>COUVERTURE</td> <td>BARDON</td> <td>19100-TERRASSON</td> <td></td> </tr> <tr> <td>PROFONDEUR EXTENSION</td> <td>LAUREN</td> <td>19100-SAINTE-CROIX-DE-LA-CROIXE</td> <td></td> </tr> <tr> <td>PROFONDEUR EXTENSION BRIVE</td> <td>LAUREN</td> <td>19100-BRIVE</td> <td></td> </tr> <tr> <td>PROFONDEUR</td> <td>PASCAREL</td> <td>19000-TULLE</td> <td></td> </tr> <tr> <td>PROFONDEUR BRIVE</td> <td>PASCAREL</td> <td>19100-BRIVE</td> <td></td> </tr> <tr> <td>PROFONDEUR DE SAINTE-CROIX-DE-LA-CROIXE</td> <td>DE LAUREN</td> <td>19100-SAINTE-CROIX-DE-LA-CROIXE</td> <td></td> </tr> <tr> <td>PROFONDEUR</td> <td>DE LAUREN</td> <td>19100-SAINTE-CROIX-DE-LA-CROIXE</td> <td></td> </tr> <tr> <td>PROFONDEUR</td> <td>DE LAUREN</td> <td>19100-SAINTE-CROIX-DE-LA-CROIXE</td> <td></td> </tr> <tr> <td>PROFONDEUR</td> <td>DE LAUREN</td> <td>19100-SAINTE-CROIX-DE-LA-CROIXE</td> <td></td> </tr> </table>		COUPE DE VUE		PROFONDEUR		BOULEVARD BOIS	PASCAREL	19100-SAINTE-ROBERT		COUVERTURE	BARDON	19100-TERRASSON		PROFONDEUR EXTENSION	LAUREN	19100-SAINTE-CROIX-DE-LA-CROIXE		PROFONDEUR EXTENSION BRIVE	LAUREN	19100-BRIVE		PROFONDEUR	PASCAREL	19000-TULLE		PROFONDEUR BRIVE	PASCAREL	19100-BRIVE		PROFONDEUR DE SAINTE-CROIX-DE-LA-CROIXE	DE LAUREN	19100-SAINTE-CROIX-DE-LA-CROIXE		PROFONDEUR	DE LAUREN	19100-SAINTE-CROIX-DE-LA-CROIXE		PROFONDEUR	DE LAUREN	19100-SAINTE-CROIX-DE-LA-CROIXE		PROFONDEUR	DE LAUREN	19100-SAINTE-CROIX-DE-LA-CROIXE	
COUPE DE VUE		PROFONDEUR																																											
BOULEVARD BOIS	PASCAREL	19100-SAINTE-ROBERT																																											
COUVERTURE	BARDON	19100-TERRASSON																																											
PROFONDEUR EXTENSION	LAUREN	19100-SAINTE-CROIX-DE-LA-CROIXE																																											
PROFONDEUR EXTENSION BRIVE	LAUREN	19100-BRIVE																																											
PROFONDEUR	PASCAREL	19000-TULLE																																											
PROFONDEUR BRIVE	PASCAREL	19100-BRIVE																																											
PROFONDEUR DE SAINTE-CROIX-DE-LA-CROIXE	DE LAUREN	19100-SAINTE-CROIX-DE-LA-CROIXE																																											
PROFONDEUR	DE LAUREN	19100-SAINTE-CROIX-DE-LA-CROIXE																																											
PROFONDEUR	DE LAUREN	19100-SAINTE-CROIX-DE-LA-CROIXE																																											
PROFONDEUR	DE LAUREN	19100-SAINTE-CROIX-DE-LA-CROIXE																																											
<b>CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC</b> Tout véhicule automobile est interdit de stationner sur l'ensemble de l'axe de la rue des Chênes de Mansac.																																													



2013 : février : le chemin pédestre est barré, les panneaux posés, la route provisoire créée le long de la voie ferrée, les terrassements des 4 maisons de Corrèze Habitat commencent.



Avril 2013 la construction des murs de 2 maisons commence, celle des 2 autres est retardée en raison des intempéries.

Juin 2013, les 2 premières maisons sont couvertes et les 2 autres sortent de terre. Les travaux de finitions se poursuivent.



Février 2014, les réseaux électriques, téléphoniques, gaz et eau potable sont mis en place côté voie ferrée. Mars 2014 le réseau d'assainissement en fonte est enfoui côté maisons. Avril 2014, l'éclairage public, l'empierrement et le goudronnage de la route définitive sont réalisés.

**COUT des travaux payés par la commune :**  
 Etude, géomètre, voirie, tranchée gaz, Saur, clôture voie ferrée ... : **76.109,98 €**  
 Réseaux télécom et éclairage public dans un programme commun avec rue du Centre : **34.531 €** dont subvention CG **6.831 €** .  
 Subventions DETR : **15.000 €**  
 Vente des terrains à Corrèze Habitat et de 2.691 m<sup>2</sup> à commercialiser à 30 € le m<sup>2</sup> mais avec taxe d'environ 20% à la charge de la commune,  
**A la charge de l'Agglo l'assainissement et la conduite d'eau ; du Syndicat d'électrification l'alimentation électrique ; de GRDF du gaz.**



Début mai 2014, les 4 pavillons sont livrés aux familles puis la clôture côté voie ferrée est posée ainsi qu'une barrière amovible côté bache d'incendie. Les panneaux règlementaires sont installés début juin. Un premier terrain est vendu sur les trois appartenant à la commune.

